

LA JUSTICE

QUEBEC, 9 JUILLET 1889

OMISSION

Nous regrettons que les deux articles les plus importants de notre première édition d'hier aient échappé à l'attention de notre correcteur d'épreuves et nous en demandons pardon à nos lecteurs. Nous ne publions pas ces articles de nouveau, parce que le contexte permet aisément de corriger les erreurs par la lecture courante.

LE DÉSAVEU

Nous avons dit, hier, toute notre pensée au sujet du désaveu brutal et tyrannique qui tient la province de Québec dans un véritable esclavage politique.

Nous désirons, cependant, attirer l'attention sur un point important. Lorsque la loi des magistrats fut de nouveau présentée à la dernière session, on en avait éloigné les clauses sur lesquelles le ministre de la justice à Ottawa s'était basé pour recommander le désaveu de la première loi. La chose était tellement évidente que M. Taillon, le chef de l'opposition, s'en fit une arme contre le premier ministre. Il s'écria que le ministère reculait, qu'il lui de présenter la même loi comme le premier ministre l'aurait promis au marché Papineau à Montréal, il en présentait une contre laquelle les mêmes raisons de désaveu n'existaient plus.

Et M. Taillon fulminait : "Vous manquez de courage, s'écriait-il, et en même temps vous admettez que votre loi était ultra vires puisque vous en retranchez vous-mêmes les clauses irrégulières."

Tel était le raisonnement du chef de l'opposition qui admettait virtuellement par là que la nouvelle loi ne pouvait être désavouée.

Cet aven était logique, car M. Taillon ne pouvait plus prétendre que la loi de 1889, étant en tout point semblable aux lois de 1869, 71 etc., jusqu'à 1885, pouvait être désavouée puisque ces dernières ne l'avaient pas été.

Le chef de l'opposition dans la Législature de Québec a donc virtuellement d'avance condamné lui-même le désaveu actuel.

Nous avons hâte de voir ce que vont dire maintenant ses organes, ce qu'il va dire lui-même à la prochaine session.

A propos, quelle va être l'attitude des bleus au sujet de ce nouveau soufflet, de cet outrage infligé à la Législature de leur Province ?

Vont-ils encore une fois s'incliner au nom de l'esprit de parti, ou vont-ils avoir le courage de ressentir l'injure ?

Nous ne sommes plus en face d'une question de parti ; il s'agit des droits d'une province, de ses droits les plus sacrés, de son autonomie.

C'est le temps de connaître les gens de cœur, de faire le triage entre ceux qui sont prêts à nous vendre sans retour et ceux qui ont encore quelque souci de notre avenir comme province.

Aujourd'hui on désavoue une loi de magistrats ; demain on peut désavouer autre chose, faire main basse sur nos lois civiles, sur l'arche sainte de nos droits, tels que reconnus et garantis par les traités.

Où sont-ils les gens de cœur ? C'est ce que nous allons voir.

TRES FORTS

Le Mail et ses congénères se croient très habiles lorsque, après avoir stupidement prêté aux Canadiens-français des intentions malveillantes diamétralement opposées à cette largeur de vues dont nos compatriotes ont invariablement donné les preuves les plus éclatantes, après avoir insolentement prêté à nos hommes publics et à nos écrivains des propos que ceux-ci n'ont jamais tenus, ils entreprennent la tâche facile de répondre à leurs propres arguties.

Ce procédé est tout simplement malhonnête. Il est vieux comme le monde, et les ergoteurs de l'écrabouillage à outrance n'ont pas même le mérite de l'avoir inventé.

Dissérer à pleines colones pour prouver que l'égalité devant la loi est une bonne chose, c'est jouer un rôle d'autant moins méritoire qu'on peut être certain d'avance de ne pas être contredit dans un pays où cette liberté existe, grâce surtout aux efforts de ceux que l'on représente comme les adversaires acharnés des droits égaux.

Si l'on considère en outre que ces zélés champions de la liberté civile et religieuse sont précisément ceux qui, au nom de l'égalité devant la loi, réclament à grands cris l'asservissement de la minorité française et catholique, il est permis de supposer que même les fanatiques les plus enroulés finiront par se demander ce qu'il y a de vrai dans les accusations portées contre les nôtres.

Le Mail croit avoir réglé toute la question et enfoncé catholicisme et race française dans la quatorzième dessous lorsqu'il a affirmé du haut de son importance que nous sommes un peuple d'ignorants, d'esclaves, de bigots et de mangeurs de soupe aux pois ; mais, lorsqu'il a bien divagé à propos de moyen-âge, d'obscurantisme, de dime, d'église établie et d'écoles séparées, il revient fatatement à son principal grief. Il ne veut pas que les enfants d'Ontario apprennent deux langues.

En définitive, ce n'est pas notre ignorance qu'il craint ; c'est notre savoir.

Pour lui, tous les catholiques sont des ignorants, des partisans du despotisme. Vast-il tenter de les instruire ou de leur inspirer l'amour de la liberté ?

Pas du tout. Il trouve qu'ils en savent trop et ne veut pas leur permettre d'apprendre deux langues.

La masse de ses lecteurs n'en parle qu'une seule, et au lieu de vouloir les lever au niveau des progrès modernes, il entreprend d'abaisser les ignorants qu'il poursuit de sa rage au niveau intellectuel des savants qu'il fanatise.

Il dit que nous gémissons sous le joug des tyrans et il menace de ses foudres vengeresses quiconque refuse de l'aider à restreindre notre liberté.

La constitution qui nous régit lui paraît trop libérale. Elle ne lui laisse pas assez de latitude pour nous opprimer.

Les traités qui nous garantissent le droit d'adorer Dieu à notre manière ne lui vont pas du tout. Il faut les violer pour lui faire plaisir, et lui accorder la liberté de nous faire tout le mal possible.

Nous sommes des hommes libres parlant le français et l'anglais ; il veut que nous soyons des esclaves parlant l'anglais seulement.

Il raconte à ses lecteurs un tas d'histoires à dormir debout qui prouvent son audace et leur naïveté.

Ainsi, il prétend, par exemple, que la presse nationale remplit l'air de ses cris en faveur de l'annexion dans le but de dissuader les partisans des droits égaux de poursuivre leur œuvre.

Il nous menace de la suppression de la dime, de l'adoption du mode de contributions volontaires, et nous avertit qu'advenant l'annexion, nous serions engloutis par l'énorme masse de la population anglophone plus complètement encore que les créoles de la Louisiane dont la couleur sert jusqu'à un certain point à la distinguer des autres.

Pour un savant qui n'a que des paroles de mépris à l'adresse de ces ignorants catholiques canadiens français du moyen âge, voilà une affirmation qui est pour le moins singulière.

Nous ne lui gardons pas rancune de ses menaces. Elles effrayent si peu qu'en les relisant nous nous rappelons involontairement le proverbe : "Aux mauvaises bêtes le bon Dieu a donné de petites cornes," et non autre matamore nous fait l'effet d'un topique de première catégorie.

Aussi, nous voulons bien lui apprendre, entre autres choses qu'il ignore, que les créoles ne sont pas des mulâtres et que la couleur de leur peau est beaucoup plus blanche que l'âme de certains francs-casseurs qui ont la manie de dogmatiser sans savoir ce qu'il disent. Créole veut dire Européen d'origine, né dans les colonies.

Une autre chose qu'il semble ignorer, c'est que le système des contributions volontaires remplace la dime aux Etats-Unis et la remplace avec avantage, comme cela se pratique du reste dans plusieurs parties de la province de Québec.

La religion catholique ne s'en porte pas plus mal.

Avec ou sans dime, nous trouvons moyen de faire vivre nos prêtres, peut-être un peu plus modestement que certains révérends qui passent leur temps à courir les conventions francophobes ; mais, cela est notre affaire à nous, et tous les francs-casseurs du monde ne nous empêcheront pas de subvenir comme nous l'entendons à l'entretien d'un culte qui peut se passer de leurs conseils comme il suit se passer de leur opinion.

Le Mail cite aussi l'opinion d'un prêtre des Etats-Unis qui, à la convention des Canadiens-Français de New-York, aurait exprimé, à propos de l'enseignement du français dans les écoles fondées et soutenues par les contributions volontaires des Canadiens, une opinion digne d'être reproduite par la presse francophobe d'Ontario.

Nous connaissons personnellement le prêtre en question. Nous savons qu'il est belge de naissance et Yankee d'aspiration. Ce n'est pas à ce double titre que son opinion doit avoir beaucoup d'autorité auprès de nos compatriotes émigrés.

Il paraît qu'on n'est pas aussi chatouilleux que cela sur la question de l'unité de la langue dans le Royaume-Uni. Nous avions toujours cru que le Mail et ses adeptes étaient plus anglais que la Reine. En voici une nouvelle preuve : Le Globe cite un article du Chambers Journal dont l'auteur félicite le gouvernement de ce que la langue celtique est maintenant enseignée dans les écoles du pays de Galles. Il ajoute qu'en reconnaissant pleinement au million et demi de Gallois le droit à l'enseignement de leur langue maternelle, bien loin de nuire à l'efficacité des études, on a obtenu des résultats beaucoup plus satisfaisants que dans les écoles purement anglaises. En commentant cet article le Globe dit :

"Il n'y a pas une semaine qu'un homme intelligent et censé instruit a exposé en notre présence la doctrine qu'on ne devrait, dans aucune des écoles publiques de la province d'Ontario, enseigner à un enfant d'origine française à lire en français." La raison qu'il en donnait était unique en son genre : Ils savent déjà parler le français et ; on leur enseigne à bien lire l'anglais, ils n'aprouveront aucune difficulté à comprendre tout livre français qui leur tombera sous la main ! Les deux langues se ressemblent tellement, voyez-vous, que cela n'offrirait aucune difficulté. Il faut qu'une seule langue soit enseignée dans nos écoles et il faut que ce soit la langue anglaise."

N'est-ce pas qu'ils sont forts les hommes formés à l'école du Mail.

FERRY ET LE COMTE DE MUN

Le correspondant français de la Vérité rend compte en ces termes, de l'incident provoqué à la chambre des députés, par les avances de M. Jules Ferry aux catholiques et par la réponse ministérielle que lui a faite le comte de Mun.

Nous publions en entier le magnifique discours de ce dernier :

"M. Jules Ferry a essayé de faire sa rentrée à la Chambre, le 6 juin. Dans la première partie de son discours il a affecté d'être ferme, pour se faire accepter, et puis, comme d'habitude, est devenu sage. Il mensonge chez cet homme, il a menti. Le mensonge chez cet homme, qui a été catholique nature. C'est ainsi qu'il a affirmé qu'un instituteur laïque ne coûte à l'Etat que 52 francs de plus annuellement qu'un congréganiste ; que M. Keller voulait supprimer 20,000 écoles, etc. On a laissé passer, avec une patience héroïque. Dans la seconde partie, après avoir affirmé, avec M. Guizot que l'Etat est laïque et doit rester laïque, il a osé proposer... qu'il y ait la paix religieuse."

M. de Mun ne s'est contenté de dire : "Vous êtes le dernier qui ait le droit de parler de paix dans ce pays !" Et M. Paul de Cassagnac : "C'est trop tard pour nous faire des avances. Nous les reponssons !"

Les radicaux furieux de ces avances, l'abandonnèrent et M. Ferry resta seul avec ses promesses de paix, de maintien du budget des cultes et de lois sur l'association ; honni à droite, coupé à gauche. Il fut contraint par M. de Mun d'arouer que la loi avait supprimé les "devoirs envers Dieu" du programme des écoles, mais que, par un reste de pudeur, le conseil supérieur de l'instruction publique les y avait rétablis, bien que lui, Ferry, n'en ait pas voulu les mettre dans la loi. Décontenancé, il a osé prétendre que les catholiques ont toutes les libertés possibles. "Non-seulement ils ne sont pas persécutés, mais ils sont bien prêts de devenir persécuteurs !"

Voilà comment les républicains écrivent l'histoire.

Le samedi suivant, 8 juin, M. de Mun a fait justice, avec une éloquence sans rivale, des mensonges de M. Jules Ferry.

"Non seulement nous désirons le progrès de l'instruction primaire, a-t-il dit, mais à nos désirs nous sommes les seuls à ajouter des actes, c'est-à-dire des sacrifices personnels."

"Plus vous allez, plus le sentiment public est contre vous ; et, au contraire, plus nous allons, plus le sentiment public est avec nous."

"Voici, du reste, les chiffres de la dernière statistique : la population des écoles libres, qui était en 1876 de 440,000 élèves, s'est élevée en 1885-1886 à 856,000 élèves. En dix ans, nous avons doublé le nombre de nos élèves. Dans l'année même où nous avez perdu 20,000 écoles, nous en avons gagné 6,000. Et nous avons obtenu ce résultat, non pas en imposant des charges aux contribuables, mais en demandant des sacrifices volontaires à nos amis, à tous ceux qui ont souci de l'âme de leurs enfants."

"Les écoles libres que nous avons ouvertes ou maintenues à Paris nous ont coûté 17 millions et nous demandent deux millions d'entretien par an. Quand les libres-penseurs et les athées en auront fait autant, ils auront le droit de triompher."

M. Ferry s'étant abrité sous l'autorité de M. Guizot, M. de Mun lui répondit : "Ah ! vous avez essayé de couvrir votre œuvre du nom respecté de M. Guizot ! Mais vous savez aussi bien que moi que l'instruction religieuse était inscrite dans la loi de 1833 ; vous savez bien que c'est M. Guizot lui-même qui a écrit en toutes lettres : "L'instruction primaire doit être profondément religieuse pour être bonne et utile ; si l'instituteur se regarde comme le rival et non pas comme l'auxiliaire du prêtre, l'école est bien près de devenir un danger."

"Oh ! non ! M. Guizot n'est pas avec vous, ni Saint-Marc Girardin, qui disait que "crier des écoles sans enseignement religieux, c'est organiser la pire des barbaries" ; ni M. Cousin non plus, qui écrivait, lui aussi, que "l'instruction primaire doit être religieuse, c'est-à-dire chrétienne."

"Oh ! non ! ne vous couvrez pas de ces noms-là ! La mémoire de tous ces grands morts se dresse contre vous."

"Vous n'êtes pas de leur famille, vous n'avez pas le droit de les invoquer."

"S'il vous faut absolument un ancêtre, vous pouvez vous réclamer de Danton, qui écrivait à la tribune ce blasphème : "que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents."

"Ah ! pour celui-là, vous êtes bien de la famille !"

M. le comte de Mun cloua Jules Ferry d'un mot :

"Vous avez terminé votre discours par un appel à la paix religieuse. Vous !"

"Avez-vous donc tout oublié ? Vos décrets du 29 mars, et cette guerre de sièges d'un nouveau genre où vous avez brisé par la force les portes derrière lesquelles s'enfermaient la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, en obligeant les soldats de la France à assister à une pareille œuvre comme pour la couvrir de leur présence respectueuse."

"Puis quand ces prêtres, ces religieux ont été jetés sur le pavé, vous leur avez refusé la justice, malgré la démission de 250 magistrats qui ont préféré descendre de leurs sièges plutôt que de juger contre leur conscience ; malgré les décisions de 128 tribunaux qui vous ont forcé à vous retrancher derrière le tribunal des conflits, car déjà la juridiction exceptionnelle était entrée dans vos pratiques !"

"Vous avez oublié tout cela et vous nous parlez de paix religieuse ! Mais M. Coustant est ministre et vous le protégez !"

"Il faut donc vous refaire toute votre histoire. Il faut donc vous rappeler les crucifix des écoles de Paris brisés par l'ordre de votre préfet Hérodote et jetés dans les tonneaux !..."

"Faut-il donc vous rappeler la discussion inoubliable de cette loi du 28 mars au sénat, alors que les libéraux catholiques essayaient de sauver au moins l'enseignement religieux, et l'accomplissement des devoirs envers Dieu, et où le président le repoussait en disant : "Je suis athée." Oubliez-vous que vous avez gardé le silence alors et que vous avez courbé la tête sans protester."

"Eh bien ! si vous avez oublié, nous, nous ne l'oublions jamais."

Quelle admirable éloquence, ici flagellante et vengeresse, et qui soudain va devenir émue.

"Sachez-le bien, il y a en France des millions de foyers chrétiens où votre nom a été prononcé qu'avec des larmes. Il y a des foyers d'ouvriers, de modestes fonctionnaires qui sont obligés pour conserver leur pain d'envoyer leurs enfants à votre école laïque !"

"Sachez-le bien, il y a des hommes ici - je suis du nombre, et c'est pour cela que j'en parle avec quelque émotion - qui n'ont pu faire donner à leurs enfants l'éducation chrétienne qu'ils ont eux-mêmes reçue qu'en allant demander l'hospitalité de l'enseignement dans un lycée voisin."

"Et lorsque, de la falaise de Douvres, nos enfants nous montrent au loin la terre de France et nous demandent pourquoi nous ne les faisons pas élever dans la patrie, nous ne pouvons leur répondre qu'en prononçant votre nom !"

Les applaudissements couvrent la voix de l'orateur, et tous, amis et ennemis, s'unissent dans un sentiment commun d'admiration. M. Ferry est éperdu, égaré, c'est un homme fini. M. Clémenceau reprend alors son cri de guerre contre l'Église. A son tour maintenant. Il tombe plus bas que M. Ferry. La question est au moins nettement posée. Il ne reste plus en face que les catholiques et les radicaux, l'Église et la Révolution.

CR. R.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

JUSQU'À 11 HRS. A. M.

EN FRANCE

Les Boulangistes

Paris, 8 juillet. — On dit que l'acte d'accusation contre les boulangistes demande la mise en accusation devant la haute cour de justice du général Boulanger, du comte Dillon et de M. Rochefort pour conspiration contre l'Etat.

L'amiral Krantz, ministre de la marine et des colonies, a demandé à la chambre des députés un crédit supplémentaire de 12,000,000 pour la marine et a menacé d'abandonner son portefeuille si ce crédit n'était pas voté.

Les journaux semi-officiels nient les déclarations de la presse boulangiste que des dissensions existent dans le cabinet à propos de la poursuite contre le général Boulanger.

Arrestation de députés

Londres, 8 juillet. — MM. T. P. Gill et Joseph R. Cox, membres des Communes, ont été arrêtés à Londres samedi. On les a ensuite conduits à la prison de Drogheda.

Le mariage de la princesse Louise

Londres, 8 juillet. — Le mariage de la princesse Louise de Galles avec lord Teife aura lieu le 27 juillet, dans la chapelle du palais de Buckingham. La reine Victoria et probablement le shah de Perse y seront présents.

Affaires romaines

Bruxelles, 8 juillet. — Le correspondant à Rome de l'Indépendance belge dit que le Pape, au récent consistoire, a avisé que le cardinal Lavigne s'est choisi comme son successeur au trône pontifical.

Conférence africaine

Bruxelles, 8 juillet. — L'Angleterre et l'Allemagne ont commencé à cette ville une conférence africaine. L'Etat du Congo, la Belgique, la France et l'Italie approuvent cette conférence.

Incendie d'un village

Berlin, 8 juillet. — Le village d'Ubbendorf a été détruit par un incendie. Les pertes sont énormes, mais on ne rapporte pas que personne ait perdu la vie dans cette conflagration.

Lord Beceford

Londres, 8 juillet. — Un homme politique bien connu disparaît par l'acceptation de lord Beceford d'une position dans le service maritime. Il a été heureux en parlement, puis lord junior de l'Amirauté et il retourne maintenant dans le service des mers en vertu d'ordres par lui reçus.

L'Allemagne et la Suisse

Berlin, 8 juillet. — Le Post affirme que l'empereur Guillaume, pendant qu'il était à Stuttgart, a déclaré que les nouvelles mesures de la police que la Suisse se propose d'adopter sont suffisantes pour satisfaire les demandes de puissances alliées. Il désire que l'opinion publique soit calmée.

Factions d'un Gladstonien

Londres, 8 juillet. — Une élection a eu lieu vendredi dernier dans la division ouest de Fife pour remplir la vacance parlementaire causée par la résignation de M. Bruce. M. Rowell, gladstonien, a été élu. Il a reçu 3,551 voix contre 2,758 pour son adversaire, M. Wemyss, candidat unioniste radical.

Accident de chemin de fer — 8 Pertes de vie et 11 blessés

Cologne, 8 juillet. — Grâce à la maladresse d'un aiguilleur, hier, l'express de Frankfurt, marchant à grande vitesse, est venu en collision et a mis en pièces un train non chargé qui se trouvait sur une voie d'évitement près de Roelchimos. Huit personnes ont péri dans cet accident et onze autres ont été blessées.

La guerre au Soudan

Caire, 8 juillet. — Les rencontres qui ont eu lieu près d'Arguin entre les troupes égyptiennes, sous le commandement du général Woodhouse, et les derviches, ont été très désastreuses pour ces derniers. Ils ont perdu jusqu'à présent 900 hommes tués et 700 hommes ont été faits prisonniers ou ont déserté les rangs.

Un tumulte à la chambre

Madrid, 8 juillet. — Vendredi dernier, à la chambre des députés, lorsque le marquis de Armiño défendait le gouvernement contre les attaques du sénor Martos, les députés de l'opposition ont fait un tel tapage que le président de la chambre a dû les faire cesser.

Les cris à l'ordre du président ne furent pas entendus et les députés ne purent faire cesser le tumulte dans les galeries. Finalement, la police fut mandée, et ce ne fut qu'avec grande difficulté qu'elle réussit à rétablir l'ordre. Le débat fut repris ensuite.

Le roi Humbert en voyage

Londres, 8 juillet. — Le roi Humbert, d'Italie, se rendra à Lohorn mardi, où il s'embarquera sur un vaisseau de guerre pour se rendre à Messine et Brandisi. Il sera escorté par une flotte de vaisseaux de guerre. De Brandisi il se rendra à Geici où il assistera aux cérémonies du dévoilement de la statue érigée à la mémoire de Victor Emmanuel.

Une défaite pour le gouvernement

Londres, 8 juillet. — Le gouvernement, vendredi dernier, a été défait sur une question tout à fait inattendue quand la chambre des lords a rejeté le projet de loi assurant la vente des immeubles à celles des meubles. Le gouvernement avait présenté ce projet de loi en premier lieu à la chambre des lords. Il est certain que si la chambre des communes l'eût adopté, celle des lords ne l'eût point rejeté.

HEURES DE LA MAREE HAUTE A QUEBEC

Table with 4 columns: Date, High tide, Low tide, Full moon.

1er juillet 1 1.30 2.03

Mardi 8 2.37 3.09

Mercredi 10 3.41 4.17

Jeudi 11 4.31 5.43

Vendredi 12 5.15 6.43

Samedi 13 6.11 6.30

Dimanche 14 7.04 7.31

N.D. Le courant continu à monter 45 minutes après la marée haute.

Phases de la lune

Nouvelle lune vendredi, le 12, à 4.16 a. m.

VARIETES

Un duel à la frontière

(Suite et fin)

Robert fut ramené à Paris, et de là, conduit au dépôt.

—Pour une aventure extraordinaire, pensait-il, ceci est une aventure extraordinaire. Bah ! après tout, cela n'a qu'une importance minime, ou deux jours d'ennui, et on ne manquera pas de s'apercevoir que je suis victime d'une erreur.

Et souriant à moitié : —Voyons, quel grand criminel pourrais-je bien ressembler ! Oh ! mais ! une idée ! Je vais écrire à Emma en lui disant de venir me réclamer, de cette sorte on pourra s'assurer de mon identité, et naturellement je serai relâché immédiatement.

Comme Robert en était là de son raisonnement, la porte de sa cellule s'ouvrit et un gardien lui apporta une lettre.

—C'est elle d'Emma, s'écria-t-il, comment sait-elle que je suis arrêté.

Il déchira rapidement l'enveloppe et lut :

"Monsieur, "En m'unissant à vous, j'avais cru m'unir à un honnête homme. Je ne vous pardonnerai jamais de m'avoir trompé ainsi sur votre compte. Sans doute avant de m'épouser, vous n'en étiez pas à votre premier exploit. Celui-ci sera du moins le dernier. Désormais vous n'appartenez plus qu'à la justice. Je rougis d'avoir porté votre nom. Je ne vous connais plus. Adieu. "EMMA."

—Une sueur froide passa sur le front de Robert.

—Elle aussi me croit coupable. Voyons, serais-je véritablement criminel sans le savoir !

Deux grandes heures s'écoulèrent qui semblaient un siècle à Robert et durant lesquelles enfermé dans sa prison, il ne vit que sa vie, sauf le gardien, qui vint à l'heure réglementaire du repas lui apporter sa portion.

—Dites-moi donc, mon ami. Savez-vous pourquoi je suis arrêté ?

—Suffit. Un malin, toi. Tu veux me faire jaser. Pas si bête, mon petit père ; d'ailleurs, je ne connais que la consigne, moi. Défense de parler aux prisonniers.

Le soir même Robert fut conduit chez le juge d'instruction.

—Enfin ! j'ai donc été décelé. Une pièce meublée avec un goût sévère. Un petit homme sec, aux yeux perçants.

—Mon ami, inutile de nier ; je sais tout.

Tant mieux alors, monsieur le juge. Veuillez être assez bon pour me raconter...

—Prenez garde ! Vous plaisantez avec la justice en ce moment !

—Mais je ne plaisante nullement, murmure le juge. Permettez-moi...

—Non, vous n'êtes pas. Inutile de nier. Vous avez été pris sur le fait, la main dans le sac, pour ainsi dire. Toutes les preuves sont là, acablantes contre vous. Ces préparatifs de départ, ce faux certificat d'un duel. L'instruction est complète. Vous n'avez qu'un seul aveu à faire si vous tenez à mériter l'indulgence de vos juges.

—Mais quel aveu ?

—La désignation de l'endroit où vous avez combattu les huit cent mille francs.

Robert crut positivement qu'il allait devenir fou.

—Mais quels huit cent mille francs ?

—Allons ! je vous que vous ne voulez rien avouer. C'est bien. Je n'insiste pas. Je sais par expérience qu'on a rarement raison de l'entêtement d'un inculpé. Vous vous déciderez peut-être plus tard.

Et s'adressant au gardien : Reconduisez le prisonnier.

Un jour passa encore ; un jour terrible pendant lequel Robert en venait à se demander si véritablement il n'avait pas commis un crime.

Comme on lui donnait la permission d'écrire au dehors, il avait envoyé à Emma une lettre pleine d'une douloureuse affection et l'avait adjuré, au nom de leur ancien amour, de lui faire connaître le motif de son incarcération. Il reçut d'elle ce billet hémionique :

"Je vous ai dit, monsieur, que tout était fini entre nous ; je ne vous connais plus."

Il avait écrit à ses témoins également, les suppliant de le lui dire pour qu'il en traitât ainsi. Ceux-ci lui répondirent :

"Nous ignorons, monsieur, le but caché de votre voyage en Belgique et du duel fataliste auquel vous nous avez mêlés. Croyez bien, si nous avions su la vérité, nous nous aurions refusés de vous accompagner. Nous ne vous saluons pas."

Il tenta un dernier appel à ses patrons.

Si ceux-là m'abandonnent aussi, pensait-il, c'est que véritablement je suis coupable.

"Monsieur, lui fut-il répondu, il faut que vous ayez une certaine audace pour oser nous adresser une lettre. Nous n'avons pas à apprécier votre conduite. C'est à la justice à faire son œuvre."

—Allons ! Je suis perdu, murmura le pauvre garçon. Oui, il faut que sans m'en douter j'aie commis un crime épouvantable pour que tout le monde, ceux-là même que j'aimais le mieux et dont j'avais toute la confiance, se déclarent ainsi contre moi. Mais qu'est-ce que j'ai fait ? Qu'est-ce que j'ai fait ?

Comme il demeurait assis sur son escabeau, navré, ayant même déjà pris son parti d'une condamnation que maintenant il en était presque venu à souhaiter, la porte de sa prison s'ouvrit.

NOTES

Nous lisons, dans l'Événement :
"Le Chronique sait très bien que le maire de Toronto et le maire de Montréal ont été seuls autorisés à négocier les emprunts de ces deux villes. Les trésoriers de ces cités les ont accompagnés en leur qualité d'employés.
Est-ce parce que M. Langelier est Canadien-français que le Chronique manque de confiance en lui ?

A l'occasion de sa nomination de juge des Sessions, M. Denis Murray a reçu hier le télégramme suivant :
"JUGE MURRAY, Québec.
L'honorable premier ministre Mercier m'a appris ce matin votre nomination. Agréez mes plus chaleureuses félicitations.
JAMES McSHANE."

Encore un concert ce soir sur la Terrasse, si le temps le permet. La fanfare des Hussards nous promet de la musique choisie et en grande partie inédite ; on en jugera d'ailleurs par la

- PROGRAMME
1. Allegro millaïre—Reynold... G.B. Perkins
2. Valse—Love's golden dream... G. O. Bonheur
3. Polka—Whistle... (solo de piccolo par le trompeter Jos. Rousseau)
4. Valse—Bris de Nuit... J.A. Mothe
5. Ländler—C. P. R... C. W. Bennett
6. Valse—Souds from Erin... C. W. Bennett
7. Pas redoublé—Concentration... C. H. Robinson
8. Vive la Canadienne... God save the Queen

Nous ne saurions trop engager nos amis à surveiller partout la préparation des listes électorales.

NOUVELLES

Deux charmantes compositions pour piano intitulées : "Sérénade espagnole", par Emery Lavigne, et "Chanson de grand'mère", doivent paraître prochainement chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique.
E. J.

On nous informe que la buanderie qui est en voie de construction, au Grand-Tronc, à Lévis, sera ouverte dans quelques semaines.

A St-David de l'Anabérivier
Un bazar doit s'ouvrir, le 15 courant, à St-David de l'Anabérivier. Les recettes sont destinées à payer les travaux de réparations faits à l'église.

Cette église possède maintenant une magnifique cloche qui sera terminée dans quelques semaines. La bénédiction des trois cloches aura lieu le 1er septembre prochain.

Kranich et Bach
L'éditeur de musique A. Lavigne exhibe en ce moment dans ses magnifiques salles de vente, plusieurs des superbes pianos de la manufacture de Kranich et Bach, de New-York, dont la réputation n'est plus à faire à Québec où ces pianos sont introduits depuis près de vingt ans avec un succès qui ne s'est jamais démenti.
E. J.

Comité général de secours
Québec, 8 juillet 1889.
Ce comité s'est réuni hier après-midi à l'Hôtel de Ville. Voici la liste des nouvelles souscriptions reçues par l'entremise du Rév. M. Faguy :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes M. Ungerer, M. Doivin, M. Secrétaire, etc.

N. LEVASSER, L. STAFFORD, Jnr., Secrétaïres.

Ablation d'un tumeur
Samedi dernier, les chirurgiens Couturo et Genest assistés des docteurs Lamontagne et Lord, ont pratiqué, au camp de Lévis, l'ablation d'une grosse tumeur sur la jambe droite du sergent Longchamp, du 92ème. L'opération a parfaitement réussi et le patient est en bonne voie de guérison.

Travaux sur la voie du Québec Central
On est en ce moment à faire des travaux de terrassement sur la voie du Québec Central, à Harlaka. On redresse la voie qui en cet endroit faisait une courbe assez pénible.

Perte douloureuse
Nous apprenons avec chagrin que notre ami M. Léonce Bilodeau, marchand à Roberval, vient de perdre un charmant enfant de deux ans, en moins de dix heures de maladie. C'est une perte cruelle pour les parents et les nombreux amis qu'on lui laisse. M. et Mme Bilodeau à Québec nous prient-ils de nous faire l'interprète de leur sympathie.

Attention ! A ceux qui veulent l'amélioration des races de chevaux

Des citoyens de Québec amateurs de sport et désireux de donner un élan et encourager l'élevage des chevaux de race dans le district de Québec, ont organisé une course pour les poulains de 3 ans qui devra avoir lieu au mois d'août prochain.

On verra à ces courses des poulains au nombre de huit, produits et élevés à Québec et dans le district de Québec, qui par leur course rapide prouveront qu'à Québec comme ailleurs l'on peut élever avec avantage des chevaux de race, et que, dans un avenir rapproché l'on pourra organiser avec notre propre flag des grandes courses avec succès et ramener à Québec les beaux jours de sport d'autrefois. Alors nos citadins n'auront plus pour se procurer des chevaux de luxe, à recourir à l'étranger. Les cultivateurs ne devraient pas, quand il s'agit du service de reproduction, chercher trop l'économie, car dans cette branche comme dans toutes les autres, le plus cher est le plus avantageux ; il n'est pas plus coûteux d'élever un poulain ayant des aptitudes à trotter un mille en 2.30 qu'un poulain de travail ; et quelle différence dans la valeur !

A l'occasion de cette course de poulains il est de l'intention des citoyens d'organiser deux bonnes journées de sport en donnant chaque jour trois courses où tous les chevaux du Dominion seront invités à concourir.

Nul doute que le département de l'agriculture encouragera ce nouveau sport qui est considéré à l'avantage des grands intérêts de l'agriculture et lui accordera son patronage distingué.

Il est de l'intention des citoyens aussi d'avoir l'année prochaine des courses de poulains de 4 ans 3 ans et 2 ans. On forme actuellement une association à cet effet.

Malle anglaise
La malle anglaise est arrivée à Lévis, dimanche soir, et a été distribuée hier à Québec.

Service anniversaire
Le service anniversaire de Dame Marie Charlotte Verchères Boucher de Beauverville, épouse de M. le chevalier Olivier Robitaille, médecin, sera chanté demain, dans la chapelle des Sœurs de Charité, à 8 heures.

Nouvelles Religieuses
Le pèlerinage des paroissiens de Saint-Jean-Baptiste, à Sainte-Anne de Beauport, aura lieu demain, le 10 juillet.

Le pèlerinage annuel du cheur de l'orgue de la Congrégation de Saint-Roch aura lieu dimanche prochain.

La plupart des prêtres du Séminaire sont partis pour passer leur vacances au Petit Cap, les autres en d'autres lieux.

M. l'abbé Roussel est parti, hier matin, pour la Baie des Chaleurs.

Mgr Methot était en ville, dimanche et l'abbé Laflamme, hier matin.

M. les abbés G. Lemieux, économiste, Gagnon, procureur, et Rihaume, étaient encore au Séminaire, hier.

Le pèlerinage des Dames du Rosaire-Vivant au sanctuaire de la bonne Ste-Anne, doit avoir lieu jeudi prochain, le 11, à bord du Brothers. Tous ceux qui veulent aller à Ste-Anne, cette journée là, peuvent se joindre aux pèlerins.

PIANOS ORGUES

T. F. G. FOISY & Cie
429, rue Saint-Laurent, Montréal

MAUFACTURIERS ET REPRESENTANTS DES PLUS

CLIEBRES MANUFACTURES Américaines et Canadiennes

Ont toujours en mains le plus grand assortiment de Pianos du Canada.

propriétaire de la célèbre machine à coudre

"WANZER"

Représentant pour le district de Québec.

L. N. MILLER & CIE
55 St-Joseph, St-Roch.

PHARMACIE LARUE
Coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Roch.

DEPOT GENERAL
De médecines brevetées, françaises, anglaises et américaines

Parfumerie du monde élégant, Articles de toilette.

EMULSION LEROY à l'huile de foie de morue de Norvège, aux hypophosphates et à l'extrait de Pancreas.

Préparation hautement recommandée dans la consommation, bronchite pulmonaire, toux, asthme, pneumonie de sang et tuberculose générale.

LA POMME DE SOLAÏ, pour guérison certaine de la Sciatique ou déviation de la poitrine. Prix 50 cents la boîte.

GRACE ODONTOLOGUE pour la guérison du mal de dents.

A. M. L. Les Médecins—Antipyrine, sulfonal, phénacétine, spartine, pilosine, scierine, paraldéhyde, cocaine, codéine, salicyl, thymol, iodol, naphthol, naphthaline, résérine, etc.

Laboratoire de prescriptions sous le contrôle immédiat d'un Hecicene en pharmacie

Suppositoires, bougies utérines et nasales. N. B.—Suppositoires, bougies utérines et nasales, préparés à froid, avec précision et perfection.

ALEXANDRE LARUE
CHIMISTE
191 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

VENTE DE LA

Propriété Montmorency

Des soumissions sont demandées pour l'achat de la célèbre PROPRIÉTÉ MONTMORENCY, occupée par la famille de feu G. R. Hall, etc., et située dans la paroisse de Beauport, à environ sept milles de Québec.

Cette propriété consiste en 275 acres de terre environ, grands moulins à scie, manufactures, quais, étables, demeures d'ouvriers, résidences privées et autres bâtiments en excellent état.

La rivière Montmorency passe à travers cette propriété et va aboutir aux fameuses chutes d'eau de 22 pieds de hauteur d'où un pouvoir d'eau constant est obtenu.

Cette propriété possède de grandes facilités de transport, ayant un fronton sur la route de Saint-Laurent, dans le hâvre de Québec, d'au-dessus d'un mille de longueur.

Le chemin de fer Montmorency et Charlevoix passe sur cette propriété, rendant ainsi ce grand établissement d'un accès facile, par chemin de fer, aussi bien que par eau.

Pour toutes informations, —termes et conditions de vente et formes de soumissions, —s'adresser au sousigné, qui est prêt à signer la vente de ces propriétés par contrat privé, jusqu'au 17 de juillet prochain. Lorsque cette vente sera effectuée, un avis sera donné dans un journal.

Tous les soumissionnaires doivent être en conformité avec les conditions et doivent être envoyés au sousigné le ou avant le 25 juillet prochain.

Le sousigné ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

A. THOMSON, Procureur pour ces propriétés. P. O. boîte 358, Québec. 3 Juin—E. 2 m.

AVIS
Droit sur les Bois dans Ontario

Toutes les personnes ayant à faire des paiements de droits sur les bois pour la

PROVINCE D'ONTARIO
Sont notifiées de les déposer à la

Banque de Québec au crédit du Trésorier d'Ontario

et non, comme auparavant, entre les mains de M. A. J. Chaloner, de ce port.

En attendant que les arrangements soient conclus pour l'établissement d'un bureau plus convenable, le sousigné donnera des reçus pour tous les dépôts des droits sur les bois à la chambre No. 109 des Bâtiments Départementaux.

Deménagement de la Maison Robitaille, Bernier & Bernier

Grandes Importations de Hautes Nouveautés
Installation Splendide
O U V E R T U R E S A M E D I

LOTTERIE NATIONALE
Classe D
Le 25ème tirage mensuel
AURA LIEU MERCREDI 17 Juillet 1889
2 heures P. M.
Au cabinet de Lecture paroissial, à Montréal, Canada.
VALEUR DES LOTS \$50,000
GROS LOT UN IMMEUBLE \$5,000 \$1.00 Le Billet

Victor Marier
Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon.

La Compagnie Chinie QUEBEC

Ancienne maison MÉTHOT fondée en 1808

Fabricants de clous et de Moulages et Marchands de Fer

Successeur de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE de GROS et de DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES:

CLOUTRIE VENTADOUR, Beauport

FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la chapelle St-Roch

ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE et de CHARBONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX et MAISON de VENTE, pied de la côte de la Montagne.

VENANT D'ÊTRE RECUES PAR LA LIGNE BOSSIÈRE

3,000 Pierres à Moulages de qualité supérieure choisies dans les carrières mêmes

Mutual Reserve Fund Life Association

Cette Association fournit l'assurance de vie A MOITIÉ PRIX des taux de n'importe quelle autre compagnie.

Son ACTIF excède \$2,500,000.00 Elle possède, EN RÉSERVE, argent comptant, AU-DÉLA de \$2,000,000.00

Elle a déjà payé aux veuves et aux orphelins de ses membres défunts \$1,000,000.00 Elle fait CHARGÉ 30% de sur plus de \$10,000.00 de nouvelles affaires. Elle a déjà échangé argent comptant à ses membres, par la réduction des primes, pour plus de \$1,000,000.00.

SES POLICES

ne contiennent aucune restriction quelconque relative à la RESIDENCE, à l'OCCUPATION, ou au VOYAGE, et l'assuré peut résider ou voyager là où il le desire, sans avoir à payer aucun extra de prime.

COMMENT L'ON DEVIENT MEMBRE

L'applicant doit d'abord payer le montant examinateur, \$3.00 pour tous les cas, et aussi un DROIT D'ENTRÉE proportionnel au montant de la POLICE, quelque soit l'âge de l'applicant

Droit d'entrée

Pour \$1,000 d'assurance, \$ 8.00 Pour \$ 5,000 d'assurance, \$20.00

Comme c'est un DROIT D'ENTRÉE, ce droit ne se paie QU'UNE SEULE FOIS.

L'applicant doit, de plus, en dehors de son application, payer le droit ANNUEL, de \$2.00 par CHAQUE \$1,000 d'assurance. Ainsi, s'il s'agit pour \$5,000 d'assurance, \$10.00, il aura à payer, d'avance, CHAQUE ANNEE, \$10, \$20, \$30, \$40, \$50, suivant le cas, et la première année, il devra payer ce droit annuel en même temps que le droit d'entrée.

Si l'association refuse le risque, tous les argentés payés sont REMIS, MOINS LES \$2.00 POUR L'EXAMEN MEDICAL.

Et maintenant, tous les DEUX MOIS, c'est-à-dire le premier des mois de Février, Avril, Juin, Août, Octobre et Décembre, l'assuré aura à contribuer pour sa part au paiement des réclamations pour tout des mortalités.

Le tableau suivant indique le MAXIMUM de ces contributions, et aussi la MOYENNE du coût de ces contributions depuis sept ans, pour chaque \$1,000 d'assurance.

Montant qui peut être collecté tous les deux mois, pour chaque \$1,000 d'assurance.

Maximum du plus haut montant annuel qui est collecté tous les deux mois, pour chaque \$1,000 de contributions ont été, par années, depuis sept ans.

Par chaque \$1,000 elle ne se sont pas élevés en moyenne à plus de

Table with 4 columns: Age, Annual Contribution, Average Contribution, and another column.

NOTEZ BIEN CECI

Les primes payables tous les deux mois, n'augmentent pas d'année en année avec le chiffre de l'âge. Ainsi, à part son droit ANNUEL de \$2 par chaque \$1,000 d'assurance, un homme qui assurera à l'âge de 50 ans, n'y paiera JAMAIS plus que le MAXIMUM indiqué dans le tableau ci-dessus, soit pour \$1000 d'assurance, \$18.38 par an, et \$18.38 tous les deux mois. A cet égard, il paiera MOINS, et si la mort survient avant que le tableau ci-dessus ne soit atteint, une Police de \$1,000 ne lui coûtera, à part le droit annuel de \$2, que \$11.75 par année, ou MOINS de \$2.00 tous les deux mois.

FONDS DE RESERVE

Le FONDS DE RESERVE de l'Association pourvu à ce que, après QUINZE ANS, l'assuré puisse, A SON CHOIX, en retirer une certaine somme argent comptant, ou appliquer cette somme au paiement de ses primes futures.

Sur la liste des assurés figurent les noms des personnes suivantes: L'honorable A. B. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; L'honorable S. H. Bédard, Toronto; L'hon. Honoré Mercier, premier ministre de Québec; D'Ép. A. G. Blair, premier ministre du Nouveau-Brunswick; Les honorables Juges Gill, Davidson, Wurtelle, de Montréal; Les honorables Juges Caron, Larue, de Québec; St-Grégoire, Mer, Taché, archevêque de St-Basile, Montréal; Les honorables S. R. Thibault, et C. A. Geoffroin, avocat, C. R. de Montréal; A. Desjardins, M. P., président de la Banque Jacques-Cartier, Montréal; A. L. D. Martigny, caissier de la Banque Jacques-Cartier, Montréal; E. Van der Meulen, de la Banque d'Épargne, Montréal; W. White, surintendant du chemin de fer du Pacifique canadien; M. Tablé Lorrain, Montréal, etc., etc., etc.

PHILIPPE MASSON, Surintendant d'agences.

Bureau: No 28, rue Saint-Pierre, Basse-Ville.—Boîte 63, Bureau de Poste, Saint-Roch de Québec.—BONS AGENTS DEMANDÉS.



FAUCHEUSES, RATEAUX, MOISSONNEUSES, BUGGIES, ETC. ETC. P. T. LEGARE 177. RUE ST-PAUL, QUEBEC

Feuilleton de LA JUSTICE

L'ILE DES CYGNES

—Soyez tranquille, Made-moiselle, dit-il, en souriant et en se moquant de ses velléités d'héroïsme tout à fait dignes d'un chevalier d'Arioste, l'orage n'osera vous atteindre ; je suis là.

Par un mouvement gracieux et confiant, l'étrangère se rapprocha de lui, elle lui répondit d'un air fin et charmant.

—Oh ! je vois bien, monsieur que je n'ai rien à redouter. Cette cabane a un paratonnerre. Et puis la tourmente semble s'apaiser, il commence à pleuvoir moins fort, les éclairs sont plus rares, le vent tombe sensiblement, avant un quart d'heure, le temps sera remis, je n'en doute pas.

—Je pense comme vous, dit Hermann étourdiment, je crains bien qu'il ne fasse beau dans quelques minutes.

—Vous craignez cela, monsieur ? Et pourquoi ? Vous aimez donc bien le spectacle d'un ouragan ?

—Oh ! beaucoup ! passionnément ! répondit-il avec vivacité, s'éleva ainsi de motif sa distraction. Quoi de plus imposant, de plus sublime, que les grandes secousses de la nature ? Est-ce que vous ne vous plaisez pas à les contempler, Made-moiselle ?

—J'en ai eu peur, comme vous avez pu le remarquer il n'y a qu'un instant. Or, on admire mal, quand on est pas très-rassuré. En outre, je sais qu'en ce moment mon absence inspire des inquiétudes, et cela me dispose d'autant moins à la contemplation.

Hermann s'élança tout à coup hors de la cabane.

—Où donc allez-vous, monsieur ? demanda la jeune fille stupéfaite.

—Prévenir votre père que vous êtes à l'abri et préservée de tout accident.

—Rentrez, monsieur, rentrez, s'écria-t-elle d'un ton ferme. Il pleut encore à verse, et le lac est furieux. D'ailleurs, je n'ai plus ni père ni mère.

Acces derniers mots seulement Hermann revint sur ses pas.

—Je croyais balbutiait-il que le major Ornull....

—Le major Ornull n'est que mon tuteur. Mon père était un négociant de Scherwin ; j'ai eu le chagrin de le perdre il y a près de quatre ans.

Hermann ressentit une sorte de joie d'apprendre que le major Ornull n'était pas le père de la jeune fille. Peu s'en fallut qu'il ne l'eût égaré par une parole de satisfaction ; mais il se contenta en remarquant le reflet de tristesse qui venait de s'étendre sur le visage de sa jeune compagne au souvenir du passé. Il devint lui-même sérieux et pensif ; de chers fantômes s'agitèrent au fond de son cœur, et ce fut avec un inexprimable sentiment de mélancolie qu'il dit, après quelques minutes de silence.

—Si la même infortune doit apparaitre les âmes, mademoiselle, nous sommes un peu frère et sœur, car moi aussi, je suis orphelin.

Cette conformité de malheur parut toucher la jeune fille. Elle se mit à considérer son compagnon avec plus d'intérêt qu'elle ne lui en avait voulu accorder. La secrète sympathie qu'il commençait à lui inspirer par le charme de son esprit et la distinction de ses manières s'accrut visiblement lorsqu'elle eut bien constaté qu'il avait une taille élégante, de grands yeux expressifs, les traits fins et réguliers, un front haut et délicatement modelé, de magnifiques cheveux noirs. Il était très pâle, à la vérité, mais sa pâleur était harmonieuse elle captivait et faisait rêver.

—Ce jeune homme a vraiment l'air étrange, se disait l'inconnue : on le prendrait pour une douce vision.

De son côté, Hermann saurait à longs regards furtifs chaque des beautés de l'étrangère. Il ne se lassait pas d'admirer le doux éclat de son visage, la suavité angélique de ses yeux bleus, la transparence de son épiderme, la vaporeuse finesse de ses cheveux blonds, la délicatesse de ses mains effilées et de ses pieds mençans. Une remarque, cependant, troublait parfois son extase ; un flot de sang venait à interval empourprer le visage de la jeune fille. Ce n'était pas l'écart de la pâleur, car elle ne s'apercevait point

qu'elle était si attentivement observée, c'était sans doute les symptômes d'un mal intérieur.

—Frère organisation, nature de sensitive ! murmura Hermann. On la croyait souffrante. Peut-être n'est-elle pas heureuse chez le major Ornull. Un tel homme ne pas savoir aimer, comme il convient, une si céleste créature.

Les deux jeunes gens restèrent quelques instants absorbés dans leurs réflexions. L'orage avait disparu, la pluie seul continuait avec intensité. Bientôt l'entretien se renoua. Hermann se nomma. Il sut alors que sa compagne s'appelait Wilhelmine Aurich et qu'elle avait à peine seize ans. Comme il s'étonnait de ne l'avoir vue ni chez le docteur Savartus ni dans chacune des maisons où se réunissait habituellement la joyeuse société de Müritz, elle lui répondit que, ayant une très faible santé elle évitait les plaisirs et les fatigues du monde et ne se permettait comme distractions que quelques promenades en bateau jusqu'à l'île ; elle aimait à ramer et à rendre visite aux deux cygnes, qui l'avait prise en grande amitié.

(A continuer)

A VENDRE

— CHEZ — WHITEHEAD & TURNER

Farine d'avoine en quart, de choix, U. C. Star U. C. Grand U. C. U. C.

Avoine, en quart, de choix, U. C. Bollen.

Pois froids en quart, de choix, U. C.

Un char de talon en foin, de choix.

Un char de paille à paille, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

Un char de paille en quart, de choix.

DERNIERE EDITION 5 HRS. P. M.

DERNIERE DEPÊCHE JUSQU'A 4 HRS. P. M.

L'Empereur d'Autriche et le comte Kalnoky partent pour Berlin le onze août.

Le bruit court à Berlin que le prince Ferdinand a l'intention de prendre le titre de roi de Bulgarie le 14 août prochain.

Le "Times" de Londres, a reçu de Bruxelles une dépêche qui dit que l'Angleterre et l'Allemagne ont pris l'initiative d'une conférence africaine à Bruxelles. La France, l'Italie, la Belgique et l'Etat du Congo approuvent la proposition.

La maréchale de Grouchy vient de mourir, à Pau, dans sa quatre-vingt-septième année.

Elle était la veuve du maréchal de Grouchy, qui commandait un corps d'armée à Waterloo, et qui est mort en 1847. Elle était la fille de M. H. H. H., conseiller à la cour de cassation en 1815.

La maréchale de Grouchy, malgré son grand âge, recevait et causait fort aimablement, charmant son entourage par ses séductions d'un esprit resté jeune et d'une bonté qui ne s'est jamais démentie.

Le général de brigade en retraite de Négrier, commandeur de la Légion d'honneur, est mort subitement à Paris, dans son hôtel de la rue Copernic.

Né à Périgueux, le 15 septembre 1828, il s'était engagé le 7 novembre 1847. L'année suivante, il fut nommé sous-lieutenant, quelques jours après la mort de son père, le général de division de Négrier, tué en combattant les insurgés à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, le 25 juin 1848.

En 1870, il était chef de bataillon, et fut promu lieutenant-colonel le 26 décembre 1871. Nommé général en 1878, il reçut les étoiles de colonel de brigade le 2 février 1886. Le général de Négrier avait pris sa retraite au mois d'octobre dernier.

Il reste encore deux généraux portant le nom de Négrier : l'un cousin germain du défunt, qui commande actuellement la 14e division d'infanterie à Besançon, et dont on connaît la brillante conduite au Tonquin ; l'autre, père de ce dernier, en retraite depuis 1878, est âgé aujourd'hui de quatre-vingt-dix ans.

LES URSULINES DE QUEBEC

Les Religieuses Ursulines s'empressent de faire part à leurs amis et à leurs élèves, de l'insigne faveur qu'elles viennent d'obtenir du Saint-Père, par la paternelle bienveillance de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Nous donnons ici la traduction de la supplique de notre vénérable archevêque ainsi que de l'indult du Saint-Siège.

Très Saint-Père, le 8 juillet 1889.

Le premier août de la présente année 1889, les religieuses Ursulines de Québec se proposent de célébrer le 250ème anniversaire de l'arrivée en cette ville de la vénérable Marie de l'Incarnation, fondatrice de ce monastère. Depuis l'année 1637, les religieuses de cet institut n'ont cessé de donner l'instruction aux jeunes filles, avec le plus grand zèle et le succès le plus marqué. Depuis la fondation du monastère s'est maintenu dans une piété et une régularité dignes d'éloge, à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification des fidèles.

Je sollicite de votre bienveillance une indulgence plénière que pourrions gagner nous ceux qui, le premier août prochain ou l'un des jours qui précèdent, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront la chapelle publique de la communauté et y prieront aux intentions de Votre Sainteté.

Je sollicite de plus en faveur de ce monastère, des religieuses qui y demeurent et de toutes leurs élèves vivantes présentes, passées et futures la bénédiction apostolique de Votre Sainteté.

Comme, enfin, le monastère des Ursulines de Québec a fondé trois autres maisons du même institut, l'une dans le diocèse des Trois-Rivières, l'autre dans le diocèse de Sherbrooke et une troisième dans le diocèse de Chicoutimi, je prie Votre Sainteté de vouloir bien accorder les mêmes faveurs, indulgences et bénédiction aux mêmes conditions à chacune de ces maisons avec faculté de les promulguer au jugement et avec le consentement de l'Ordinaire ; afin que mère et filles puissent se réjouir à la fois et rendre grâces à Dieu.

De Votre Sainteté, le fils très humble et très dévoué, (Signé) F. A. CARD. ARCH. DE QUEBEC.

Dans une audience de Sa Sainteté obtenue le 16 juin 1889, par le soussigné, archevêque de Tyr et Secrétaire de la Congrégation de la Propagande de la Foi, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, sur demande faite, a bien voulu accorder une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire à tous les fidèles qui s'étant confessés et ayant communiqué visiteront cette année aux jours désignés la chapelle publique du monastère susdit et y prieront pour la Propagande de la Foi et suivant les intentions du Souverain Pontife.

Sa Sainteté étend cette indulgence aux trois monastères mentionnés, aux mêmes conditions.

Enfin, Sa Sainteté accorde de grand cœur sa bénédiction à tous les membres de la communauté et à leurs élèves.

Donné à Rome au palais de la Congrégation de la Propagande le jour et l'année désignés ci-dessus.

(Signé) + D. ARCH. DE TYR, Secrétaire. Pour vraie copie : C. A. MAROIS, Ptre, P. D., Secrétaire.

Election contestée de Charlevoix Pointe-au-Pic, 9 juillet.—M. L. F. P. n'est pas élu, M. J. P. est élu, M. L. F. P. n'est pas élu, M. J. P. est élu, M. L. F. P. n'est pas élu, M. J. P. est élu.

La question irlandaise

La cause du 'home-rule' n'avance pas

L'INONDATION de JOHNSTON

Les membres du club de pêche responsables des désastres

Les chars canadiens aux Etats-Unis

L'EXTRADITION DE BURKE

Choses et autres

Londres, 9 juillet.—L'opinion s'accroît dans les cercles libéraux que si la cause du "home rule" n'avance pas elle commencera à rétrograder et qu'en conséquence quelque nouveau mouvement est nécessaire. Ce sujet servira probablement de thème aux écrivains et aux orateurs du fédéralisme tel que promu par le Home Rule.

M. Cecil Rhodes, le millionnaire de l'Afrique du Sud, qui a envoyé à M. Parnell 10,000 livres pour la campagne du Home Rule, est à élaborer un projet basé sur la représentation directe dans le parlement impérial, de chaque colonie et aussi pour des droits différentiels entre l'Angleterre et les colonies relativement aux autres pays du monde. Ce projet ne sera pas adopté de suite par les chefs libéraux, mais on cherchera à changer la position des unionistes en les convertissant aux idées fédéralistes comprises dans la politique du Home Rule.

Le couronnement du prince Alexandre St. Petersburg, 9 juillet.—Le Journal de St. Petersburg dit que l'ovation faite à M. Persiani, ministre russe en Serbie, lorsqu'on adjoint le prince Alexandre, prouve que le peuple serbe apprécie le grand intérêt que la Russie porte aux affaires de la Serbie. Le même journal dit encore que le discours du comte Kalnoky devant la députation à Vienne a eu pour effet de modérer le ton de la presse autrichienne ; mais que la situation n'était pas plus décourageante au moment où ce discours a été fait qu'elle ne l'est maintenant.

Johnstown, 9 juillet.—Le jury du comté de Warren a rendu un verdict, samedi soir, et a déclaré que les propriétaires de l'écluse South Ford étaient responsables de sa rupture. Le même verdict déclare que les membres du club de pêche sont poursuivables pour homicide en vertu de la loi criminelle de Pennsylvanie.

Baltimore, 9 juillet.—Le nouveau livre de prières catholique, autorisé par le troisième concile plénier, tenu en 1884 est maintenant prêt. Il a été remis aux éditeurs. Ce livre remplacera tous les divers autres formulaires catholiques en usage jusqu'à présent.

Zanbville, Ohio, 9 juillet.—H. Miller caissier de la Maïta National Bank, a pris la fuite. Le déficit dans ses livres est de \$50,000.

Londres, 9 juillet.—Le freedom de Cardiff a été présenté samedi à M. Gladstone. Le discours de ce dernier a fait allusion à la constitution des Etats-Unis comme étant une merveille de sagesse politique, faisant voir les progrès de la révolution et faisant contraste avec la trop grande centralisation dont la France et l'Italie sont des exemples.

New-York, 9 juillet.—Une dépêche de Washington au Herald dit que le procureur du trésor est en faveur de laisser entrer dans le pays, sans payer de droits de douane, les chars canadiens chargés, pourvu qu'ils en soient vidés et qu'ils donnent des garanties à cette fin.

Winnipeg, 9 juillet.—A l'audition, samedi, dans la cause de l'extradition de Burke, incriminé pour le meurtre du docteur Cronin, M. Howell a produit des certificats de trois médecins de Chicago, prouvant que la mort du docteur Cronin avait été causée par acte de violence.

Demanda fut ensuite faite de remettre la cause à lundi prochain, parce que la poursuite n'avait pas encore décidé si elle appellerait de nouveaux témoins ou ouvrirait à l'audition la cause sur la preuve actuellement faite.

Hier après-midi M. Anderson, de la ligue canadienne de nom, a minutieusement visité les bûches érigées sur le terre-plein du bassin Louise, afin d'y lever temporairement les immigrants. M. Anderson a vivement félicité M. Marquette et les employés du département sur l'ordre et la propreté qui régnaient partout. Il a déclaré que les arrangements pris pour recevoir les immigrants à Québec sont de beaucoup supérieurs aux fameux Castle Garden, de New-York.

M. Anderson a aussi fait le tour du bassin Louise examinant soigneusement ce qui avait été fait et les travaux qui s'y font actuellement.

Co matin, Sir A. P. Caron, l'honorable M. Costigan, M. Hickson, général du Grand-Tronc, M. Anderson, un des associés de la compagnie Anderson dont il est question au sujet d'une nouvelle ligne de steamers et M. Holloway, agent de cette ligne à Montréal, sont partis pour la Rivière du Loup où se trouve actuellement Sir John A. Macdonald.

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant manifesté leur désir de voir arriver un détachement d'immigrants irlandais, nous leur annonçons aujourd'hui que, vendredi prochain, le steamer Corvan, ayant à son bord 600 Irlandais, arrivera dans le port et accostera de ce côté-ci du fleuve. Jeudi, nous annoncerons l'heure exacte de l'arrivée du Corvan.

M. W. Stevenson, surintendant en chef des travaux du Grand-Tronc, et M. Hanneford, ingénieur en chef de cette compagnie, sont à Québec, en rapport avec la construction et réparations de quais pour placer le fret de ce côté du St-Laurent. On attend à ce que des travaux considérables seront commencés sous peu.

Demain à dix heures, aura lieu à la grande salle des promenoirs de l'Université Laval la réunion triennale du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec. Après lecture du rapport du président on procédera à l'élection de 40 gouverneurs en remplacement de ceux dont le terme d'office est expiré.

MM. Augustin Côté, Israël Tarte, Thos. Chapais et Jos. Tassé, rédacteur de la Minerve ont reçu du cardinal Rampolla, la décoration "Dei Ecclesiae et Pontificis, décorée par Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Cobourg, Ont., 9 juillet.—Vers trois heures samedi matin, le feu se déclara en arrière des hôtels Queen et Commercial et causa des pertes de propriétés considérables. L'hôtel Queen, dont M. Queen est propriétaire, a subi des pertes pour une valeur de \$800 et est assuré pour \$100.

Danburg, Con., 9 juillet.—Un feu dû à l'œuvre d'incendiaires a consumé samedi dernier l'élevateur au grain Ecker et la fabrique de chaussures Clark & Cie. Les pertes sont de \$50,000.

Bakersfield Cal., 9 juillet.—Dimanche après-midi, le feu se déclara à la maison de M. E. Hilsep, ses propriétés, y compris la maison voisine de la "Hotel Sonther". Puis l'incendie continuant toujours ses ravages, toutes les maisons d'affaires de la ville furent consumées ainsi que 40 résidences privées. Les pertes sont de \$1,025,000 et les assurances de \$300,000. Bakersfield a une population de 5,000 âmes.

Ottawa, 9 juillet.—Une assemblée anti-jésuitique fut tenue à "l'Opéra House", ce soir. Le révérend Robert Campbell de l'église St. Gabriel de Montréal, le docteur L. H. Davidson de Montréal et autres adressèrent la parole.

La partie de boxe Nouvelle-Orléans, 9 juillet.—L'excitation causée par la lutte entre Sullivan et Kilrain est maintenant disparue, excepté dans les quartiers de sport où on en parle encore. Les visiteurs sur le terrain sont maintenant partis.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Hier, la batterie de campagne, de Québec, qui est maintenant campée à Lévis, a traversé à l'île et a fait ses exercices annuels de tir.

Nous attirons l'attention de la police sur les vauriens qui depuis près de quinze jours font un tintamarre infernal sur le haut de la rue du Pont, au moment qu'il commence à faire nuit, et jusqu'à une et deux heures du matin, ce tapage de la ville est presque insupportable.

Grande réduction sur les meubles

Une réduction considérable a été faite sur nos meubles pour durant le mois de juillet. En conséquence, ceux qui ont besoin de meubles de première classe trouveront à notre salon le plus grand assortiment qu'il y ait à Québec en sets de chambre à coucher, en sets de salons, de sébiles, de grandes tables à dîner, etc., etc.

Salle d'exposition : 233 rue et faubourg St. Jean, Québec. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs

Pèlerinage annuel DES Dames du Rosaire - Vivant A LA Bonne Ste - Anne JUEDI, 11 JUILLET 1889

Le pèlerinage, sous la direction du Rév. Père Desj., S. J., se fera à bord du vapeur "BROTHERS" et d'un autre bateau.

DANS L'AFFAIRE BISSETT BROS., Insolubles

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MIDI, le 22 JUILLET prochain, pour l'achat de l'actif suivant des insolubles.

Un lot de terre et bâties situés au Gros Pin, cadastrés sous le No. 432, du plan de Saint-Roch-Nord, dans le comté de Québec, contenant six acres, plus ou moins, avec la résidence et les dépendances.

50 PIANOS

ORGUES-HARMONUMS

Depuis \$25 à \$1,200

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

NAP. MATTE (Ex-Inspecteur de la Banque Nationale) COMPTABLE, AUDITEUR ET LIQUIDATEUR

OUVERTURE UN ASSORTIMENT VARIÉ DE TWEEDS POUR FAIRE LES HABITS "NORFOLK"

SERGES MARINES, SUPÉRIEURE Bleue, blanche et noire, pour Yachting et canotage etc.

TERRES A VENDRE ! Dans les beaux comtés de STAN TEAD & COMPTON

Grands avantages à ceux qui desirant s'établir ou placer leurs enfants

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie

PIANOS ORGUES T. F. G. FOISY & Cie